

PRESS'Environnement

N°217 Mardi – 4 avril 2017

Par Emilie Stanich, Jérôme Rouseel, Justine Ramade et Hana Tajamal

www.juristes-environnement.com



A LA UNE – SELON « L'AGENCE EUROPEENNE DES PRODUITS CHIMIQUES » LE GLYPHOSATE NE SERAIT PAS CANCEROGENE



Le 15 mars 2017 l'Agence européenne des produits chimiques a jugé que les connaissances scientifiques disponibles ne permettaient pas de classer le glyphosate comme substance « cancérigène », mutagène ou toxique pour la reproduction. Cependant, elle a en revanche maintenu la classification de la substance active du célèbre herbicide Roundup en tant que substance toxique et provoquant des lésions oculaires graves. Le « Circ », rattaché à l'Organisation mondiale de la santé, a reconnu le glyphosate comme cancérigène probable en mars 2015. En revanche, l'Institut allemand pour l'évaluation des risques, puis l'Autorité européenne de sécurité des aliments, ont adopté une position contraire en août 2015. Et enfin, l'Agence française de

sécurité sanitaire avait jugé limité le niveau de preuve de cancérigénicité dans un avis de février 2016. Cela entraînerait-il un renouvellement d'autorisation facilité ? Cette autorisation avait été prolongée fin juin 2016 pour une durée de 18 mois et les Etats membres vont devoir de nouveau se positionner d'ici la fin de l'année. De son côté, l'association Générations futures invite « plus que jamais les citoyens européens à signer l'initiative citoyenne européenne demandant l'interdiction du glyphosate » afin de marquer leur mécontentement. Cette initiative nécessite un million de signataires pour contraindre la Commission européenne à se prononcer sur la demande



ENERGIE - L'ENERGIE MARINE RENOUVELABLES : UNE MISE EN PLACE DIFFICILE

Considérée par les acteurs économiques comme l'énergie de demain, l'énergie Marine Renouvelable peine à se développer malgré la volonté politique de mettre en place des champs d'éoliennes posées en Atlantique et en Manche ainsi que le développement de ferme d'éolienne flottante.

La grande difficulté qui s'oppose à la concrétisation de ces projets est la logistique. En effet les Energies Marine Renouvelables sont « pré- assemblée » et mise en service à terre avant d'être définitivement assemblée en mer. Cette première étape nécessite des ports adaptés ainsi que la création et l'aménagement d'espace de stockage pour les pièces à proximité des lieux d'installation des éoliennes. Même si de nombreux ports disposent de la logistique pour recevoir les « colis lourds » ils restent limités par l'importance quantitative de tels colis.

Ce projet nécessite donc la création d'emplois et d'usines adaptées pour la conception et la production d'éolienne marine or seule une usine a été créée à Montoir- de- Bretagne (Loire Atlantique) et seul le port de Saint Nazaire est assez avancé pour soutenir ce type de projet. Il serait intéressant pour l'industrie Française de se positionner dans cette activité en plein essor.



TECHNOLOGIE - EXPOSITION A LA POLLUTION DE L'AIR : LES NOUVELLES TECHNOLOGIES EMERGENTES

Il est désormais possible de savoir si l'air que l'on respire est pollué ou non d'un simple geste, par l'utilisation de nouvelles applications mobiles. Souvent gratuite ces dernières indiquent la pollution à l'endroit exact où l'utilisateur se trouve mais il est également possible de faire une recherche par rapport à un itinéraire. L'application indiquera le niveau de pollution présent sur l'ensemble du trajet mais proposera également un trajet afin de limiter l'exposition de l'utilisateur à la pollution de l'air. Certaines de ces applications proposent également un système d'alerte envoyées lorsque l'utilisateur entre dans une zone concernée par un épisode de pollution. Alors que la presse et les bulletins météorologiques permettent de suivre l'évolution de la pollution, il ne s'agit souvent que d'observations générales, ces applications basées sur un système d'estimation du niveau de pollution réaliser des simulations heure par heure en intégrant les mesures issues de station de contrôle ainsi qu'en modélisant les pollution issues de l'industrie et du transport.

Présent sur les plateformes de téléchargement d'applications mobiles ces applications sont particulièrement en vogue et certaines atteignent déjà des milliers de téléchargement.



EAU – RETROGRADATION DE L'ADMINISTRATION TRUMP SUR LA LOI DE L'EAU

Le 28 février 2017 le Président Donald Trump a signé une ordonnance habilitant l'Agence fédérale pour la protection de l'environnement à démanteler la réglementation sur l'eau ou « *Clean Water Rule* » entrée en vigueur sous la présidence de Barack Obama. Cette réglementation, qui visait à renforcer le périmètre de la loi sur l'eau détermine quels fleuves, rivières et lacs sont protégés de la pollution. Le Président des Etats-Unis a déclaré avec ses mots à lui que la loi sur l'eau de 2015 était « une horrible réglementation ». L'industrie et le lobby de l'agriculture intensive font pression depuis des années pour que cette loi soit restreinte aux plus grands fleuves et rivières. Cette mesure constitue une des premières salves du président Trump à l'encontre de l'EPA, jugée trop puissante par les Républicains. Aux Etats-Unis, les petits affluents fournissent de l'eau à des rivières importantes dans 21 Etats. Un rapport de l'EPA confirme que les affluents pollués renforcent la pollution des rivières. Des millions d'Américains boivent de l'eau qui provient directement de plus de centaines de milliers de kilomètres de petites rivières polluées, dans l'Etat de New York, au Texas mais aussi en Californie.



Cour d'Appel de Paris, 23 février 2017-03-17

La Cour d'Appel de Paris, a, le jeudi 23 février 2017, condamné l'Association Nationale Pommes Poires (l'ANPP) à verser une somme de 5.000 euros à l'association Greenpeace France. En l'espèce, cette dernière avait publié une campagne publicitaire au sein de laquelle la mention « *Pommes empoisonnées : mettre fin à la contamination des vergers par les pesticides grâce à l'agriculture écologique* ». L'ANPP a par la suite formé un référé sur le fondement du préjudice à la consommation, exigeant le remplacement de la mention « *pommes empoisonnées* », ainsi que 50.000 euros de dommages et intérêts au titre du préjudice moral.

La Cour d'Appel de Paris a jugé que l'association Greenpeace avait agi « dans un but d'intérêt général et de santé publique » et que l'action de communication qu'elle avait menée était « proportionnée au but recherché ».

Santé : Pesticides et grossesses

Une récente étude de l'agence Santé publique France montre une imprégnation importante des pesticides sur les femmes enceintes, et les conséquences qu'elles engendrent sur les enfants à l'âge adulte.

Les premiers résultats de cette étude menée depuis 2011 ont été présentés le lundi 13 mars 2017 à l'Institut national d'études démographiques, (INED).

Parmi les produits chimiques en cause, se trouve en tête de liste le bisphénol A, pourtant interdit depuis 2015. D'autres études sont encore plus inquiétantes, des chercheurs américains ont démontré qu'une femme enceinte vivant près d'une ferme qui utilise des produits chimiques a un risque 66% plus élevé d'accoucher d'un enfant autiste. Selon une étude menée dans 183 pays, près de trois millions de bébés seraient nés prématurément en raison d'une exposition à des particules fines et une mauvaise qualité de l'air.

Suite à ces études, le réseau environnement santé demande aux candidats de la présidentielle de 2017 d'engager un débat avec la société civile pour mettre un frein aux produits toxiques auxquels sont exposés les nouveaux nés.

Les propositions ne manquent pas, comme la création d'un chèque bio pour faciliter l'accès à l'alimentation bio aux femmes enceintes.

Cette pétition fait suite à celle portant sur l'interdiction des produits d'entretien toxiques en crèche.



Désormais, la viande et le poisson n'apparaîtront plus au sein des menus de déjeuners officiels au ministère de l'Environnement allemand. Cette mesure est prise pour symboliser la lutte contre l'élevage intensif, ce dernier ayant une forte implication dans la problématique du réchauffement climatique. En effet, l'élevage intensif du bétail est responsable de 14.5% de l'émission de gaz à effet de serre sur la planète (selon des chiffres de 2013).

Cette mesure, excluant toute chair animale des repas officiels du ministère de l'Environnement à été initiée par la ministre de l'Environnement Barbara Hendricks, dans le but de « montrer l'exemple » à la population. Il est aussi fait référence à l'utilisation de produit locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique.

Bien que l'Allemagne ait depuis toujours été précurseur dans le domaine de l'écologie, des voix s'élève cependant contre cette mesure. En effet, Christian Schidt, le ministre de l'Agriculture allemand a déclaré : « *Je ne ferai pas de journée végétarienne de quelque manière que ce soit. Plutôt que dans le paternalisme et l'idéologie, je crois dans la diversité et la liberté de choisir* ».



DECHETS : OPERATION VILLE PROPRE AU CAIRE

Les habitants de la ville du Caire pourront ramener leurs déchets dans des kiosques de recyclage dont la gestion est confiée à des ONG. La ville se fixe pour objectif de réduire la quantité et la prolifération des déchets présents dans l'espace public. L'inauguration a eu lieu le 11 mars 2017.

Pour inciter les habitants de la ville à venir déposer leurs déchets ménagers, la récupération se fera contre rémunération. Grâce à ce procédé de rémunération, le gouvernement souhaite responsabiliser les habitants. Les habitants peuvent vendre leurs déchets ménagers, comme le plastique, le métal, le verre ou encore le papier avec des prix qui sont fixés au kilo.

Le succès est important et la ville souhaite ouvrir d'autres kiosques prochainement. Le gouvernement considère que racheter les déchets afin de les recycler est un projet ambitieux, et pourra ainsi aérer l'espace public et contribuer à l'embellissement de cette ville historique. D'ores et déjà la généralisation du projet au niveau national n'est pas exclue.

Les bien fondés du tri sont multiples, outre la création d'emploi, l'Egypte se lancera dans le développement d'une économie verte, qui aura une croissance directe sur l'économie du pays.